

Délibération n° 2018-01-30

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

Objet

Cession de la parcelle
ZL 347 sur le PIT
Lavour-La Béchade

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

22 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu

8 mars 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 97
Votants : 104
Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

| | | |
|----------------------|-------------------------|---------------------------|
| ALETON Danielle | ALLART Sébastien | ARCHIMBAUD Guy |
| | BACQUET Jean-Paul | |
| | BARRAUD Bertrand | |
| BARTHOMEUF Serge | BASTIEN Gérard | BAYSSAT Marie |
| | BERIOT Didier | |
| BERTHELOT Pascal | BESSEYRE Fabien | BESSON Jean-Louis |
| BLANJARD Michel | BONNAFOUX Daniel | BOURG François |
| BOURGNE Françoise | BOYER Elie | |
| BRUN Pascale | BRUNETTI Graziella | CHABAUD Christian |
| CHALLET Vincent | CHANAL Jean-Paul | |
| CHANY Georgette | CHASSANG Jean-Pierre | CHASSANY Georges |
| CHAZALON Robert | CHEYNOUX Gérard | CODRON Maryse |
| COLLET Jean-Pierre | THEVENET Emilie (S) | CORRE Jean-Marie |
| CORREIA Emmanuel | COSTE Yves | COSTON David |
| | CREGUT François | CROZE Yves-Serge |
| DABERT Jean-Claude | | DENAIVES Catherine |
| | DESGEORGES André | |
| DRUELLE Jean-Claude | DUBESSY Florence | DUBOST Philippe |
| DYNDAS Eric | EMIREN Bernard (S) | ESPEIL Michel |
| FANJUL José | MAISONNEUVE Alain (S) | FRAISSE Pierre-Luc |
| GARNAVAULT Philippe | GAUDRIAULT Damien | GAUTHIER Isabelle |
| | | GOUEZEC Jean-François |
| | | GREGORIS Cécile |
| GUEUGNOT Jean-Pierre | HERBST Nadine | |
| IGONIN Bernard | JAFFEUX Sébastien | JAMON Marc |
| MAGAUD Hervé (S) | | LABUSSIÈRE Jean-Marc |
| LAGARDE Maguy | LAMOUREUX Jean-François | LANCRENON Maria |
| LE GAL Claude | LEGENDRE Denis | LENEGRE Jean-Louis |
| | | LIVET Bertrand |
| MAERTEN Christian | MAHOUDEAUX Gaëlle | MARAIS René |
| MARTINANT Pierre | | MASSEBOEUF Claude |
| MEALLET Roger-Jean | | |
| NICOLLET Michel | OLIVIER Christian | PAILLONCY Brigitte |
| PELISSIER Patrick | PELOU Michel | PEREIRA-MAURIAT Christine |
| PERRON Jean-Yves | PETELH Sandra | PIERZCHALA Freddie |
| | PRADIER Laurent | RAVEL Pierre |
| RKINA Mohamed | | ROCHETTE Christophe |
| RODDIER Gilles | | ROUSSEL Chantal |
| | | SAUVANT Jean-Pierre |
| SAUX Marie-Pierre | THEVIER Gérard | TINET Georges |
| | TOULOUZE Michel | VARISCHETTI Martine |
| VEISSIERE Bernard | LOOS Thierry (S) | ZANIN Nathalie |

Absents ayant donné pouvoir (7) : BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrich à PEITHEIL Sandra ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (22) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

VU les articles L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n° 2013-1-18 d'Issoire Communauté en date du 26 février 2013 ;

VU la délibération n° 2015-5-16 d'Issoire Communauté en date du 29 septembre 2015 ;

VU l'extrait cadastral ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que l'ancienne communauté de communes Issoire Communauté avait approuvé la cession de la parcelle ZL 347 de 2 500 m², située sur le PIT Lavour La Béchade entre les sociétés ACTIF et AMERICAN TRUCKS, à la société civile immobilière US, représentée par Monsieur GAILLARD ;

CONSIDÉRANT que, depuis 2013, la parcelle n'a jamais été cédée à la SCI US, cette dernière n'ayant jamais réitéré la promesse par acte authentique, et que le représentant de la SCI US a réalisé une emprise irrégulière sur cette parcelle en clôturant l'intégralité de la parcelle ;

CONSIDÉRANT que, à ce jour, la SCI US est en redressement judiciaire et la société AMERICAN TRUCKS est en liquidation judiciaire, et que le mandataire judiciaire, Maître Jean François PETAVY, est en négociation très avancée avec des repreneurs ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de permettre la régularisation de la cession de la parcelle ZL n° 347 pour une contenance mesurée de 2 500 m², située en zone d'aléa fort du risque d'inondation au titre du PPRNPi donc inconstructible ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession du terrain dans le PIT de Lavour-La Béchade a été fixé à 22,50 € HT le m², et que ce prix n'appelle aucun commentaire du service des domaines ;

CONSIDÉRANT que la cession de la parcelle ZL n° 347 de 2 500 m² est donc consentie au prix de :

- 56 250,00 € HT environ pour 2 500 m² de terrain ;
- 67 499,80 € TTC environ, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 11 249,80 € environ, pour 2 500 m² de terrain ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section ZL n° 347, à tout acquéreur de tout ou partie des biens de la SCI US, sous réserve de l'accord exprès du mandataire judiciaire de la société US ;
- de préciser que cet engagement de cession a une durée de validité d'une année à compter du jour de l'affichage de la délibération ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la vente de la parcelle ZL 347 d'une superficie totale de 2 500 m², située sur le PIT de Lavaur-La Béchade à Issoire, au prix de 56 250,00 € HT et de 67 499,80 € TTC environ, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 11 249,80 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 09/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/03/2018

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180309-DEL_2018_01_30-DE